



Mairie - 10 Place de l'Eglise
45630 BEAULIEU SUR LOIRE

☎ 02.38.35.80.48

☎ 02.38.35.86.57

✉ mairie@beaulieu-sur-loire.fr

www.beaulieu-sur-loire.fr

COMMUNE DE BEAULIEU SUR LOIRE CONSEIL MUNICIPAL

Extrait du Registre des Délibérations

L'AN DEUX MIL VINGT SIX, le 24 septembre à dix-neuf heures, LE CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle des Fêtes, en séance publique, sous la présidence de Monsieur SIGNORET Yannis, Adjoint au Maire.

Etaient présents :

SIGNORET Yannis, DESCHAMPS Céline, BERTRAND Isabelle, LEMAIRE Emmanuel, FOTI Stéphane, LEYOUR Martial, MORIN Didier, DEBERNE Florent, ROBIN Nathalie, LECLERCQ Marie-Christine, BONNEFONT Francis, DESROCHERS Brenda, HAUTIN Bertrand, BROSSE Auriane, RAGU Guillaume.

Formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : HECQUET Jacky, PRUVOST Isabelle, CABON Stéphanie, BELLEIL Camille

Absents :

Excusés :

Date de la convocation	
15 septembre 2026	
Date d'affichage	
15 septembre 2026	
Nombre de Conseillers	
En exercice	19
Présents	15
Votants	19

Objet : Bail professionnel et convention de mise à disposition d'un local communal entre la collectivité et le Docteur Zeina SALEH, médecin généraliste

Monsieur FOTI Stéphane, Cinquième Adjoint au Maire informe le conseil que le Docteur Zeina SALEH, médecin généraliste, souhaite ouvrir son cabinet médical sur la commune de Beaulieu-sur-Loire. Le bâtiment de l'ancienne école situé actuellement dans l'enceinte de l'établissement scolaire, après concertation des parties, semble le plus judicieux.

Il est donc nécessaire d'établir un bail professionnel et une convention de mise à disposition du local situé en partie au sis 15 Bis route de Châtillon – 45630 BEAULIEU-SUR-LOIRE.

Ce bail et cette convention prévoient notamment :

- La mise à disposition d'un local comprenant 2 salles de consultation, 1 salle d'attente et 2 sanitaires, pour une superficie de 51.23m² ;
- Il est conclu pour une durée de six années, à compter du 02/11/2026 au 01/11/2032
- Les trois premières années, la mise à disposition du local est consentie à titre gratuit (du 02/11/2026 au 01/11/2029)
- Les 3 dernières années, un loyer de 400€/mois a été fixé du 02/11/2029 au 01/11/2032. Il sera révisable suivant l'indice des loyers des activités tertiaires (ILAT)
- Les charges suivantes : électricité, chauffage, l'eau seront à la charge du médecin sous forme de provision sur charges ; un montant pour provision sur charge à terme échu a été fixé à 105 €/mois
- La téléphonie, l'entretien courant, le ménage, seront à sa charge directe
- La fourniture d'accès à Internet et les ordures ménagères (sauf déchets médicaux) seront à la charge de la commune

- La commune consent à l'acquisition d'équipements et matériels médicaux pour un montant estimé à 20 000 €HT ; les équipements resteront propriété de la commune.

Il est indiqué aux membres du Conseil Municipal que la gratuité sur ces trois premières années répond notamment aux objectifs suivants :

- Favoriser l'installation durable d'un professionnel de santé ;
- Maintenir et développer l'offre de soins de proximité ;
- Améliorer l'accès aux soins de la population ;
- Lutter contre la désertification médicale ;
- Renforcer l'attractivité du territoire communal.

La gratuité constitue ainsi une mesure de soutien à l'installation du professionnel de santé répondant à un objectif d'intérêt général local.

En contrepartie le Docteur Zeina SALEH s'engage auprès de la commune de Beaulieu-sur-Loire à maintenir son activité de médecin durant la période effective de six années à compter du 02 novembre 2026.

Après présentation de ces éléments, Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le bail professionnel et la convention de mise à disposition du local situé en partie au 15 Bis route de Châtillon – 45630 BEAULIEU-SUR-LOIRE avec le Docteur Zeina SALEH, médecin généraliste.
- **AUTORISE** le Maire à signer les devis concernant l'acquisition des équipements et matériels médicaux.
- **CHARGE** le Maire de toutes les formalités respectives au bail professionnel et à la convention de mise à disposition de ce local communal

Pour copie certifiée conforme

La secrétaire de Séance,

Isabelle BERTRAND



Pour le Maire absent,

Le Premier Adjoint

Yannick SIGNORET

